

Informations diverses

Bulletin

Une communication aux parents aura lieu le 14 octobre. Les bulletins seront distribués aux élèves selon les dates suivantes :

1^{re} étape : semaine du 7 novembre
2^e étape : semaine du 13 février
Dernier bulletin : distribué dans la 1^{re} semaine de juillet

Deux rencontres de parents sont prévues durant l'année scolaire. Elles auront lieu les 10 novembre et 16 février.

Bulletin critérié (PEI) :

Deux communications respectant les exigences de l'IB seront distribuées aux élèves du PEI en mars et en juin.

Promotion

- ⇒ Règle générale, l'élève de la 1^{re} secondaire poursuit ses apprentissages en 2^e année, s'il réussit¹ au moins deux disciplines ciblées² et s'il a obtenu 26 unités.
- ⇒ Règle générale, l'élève de la 2^e secondaire poursuit ses apprentissages en 3^e secondaire, s'il réussit¹ au moins deux disciplines ciblées² et s'il a obtenu 26 unités.
- ⇒ Règle générale, l'élève de la 3^e secondaire poursuit ses apprentissages en 4^e secondaire, s'il réussit¹ au moins 2 disciplines ciblées² et s'il a obtenu 26 unités.
- ⇒ Règle générale, l'élève de la 4^e secondaire poursuit ses apprentissages en 5^e secondaire s'il réussit¹ 3 matières sur 4 parmi les suivantes : histoire et éducation à la citoyenneté, français (langue d'enseignement), anglais (langue seconde) et science (science et technologie ou applications technologiques et scientifiques) et s'il a obtenu un minimum de 26 unités.

¹ Pour réussir une matière, l'élève doit avoir obtenu 60 % ou plus au sommaire.

² Les disciplines ciblées sont : français (langue d'enseignement), mathématique et anglais (langue seconde).

Critères d'obtention du Diplôme d'éducation secondaire internationale

Pour obtenir ce diplôme, l'élève recommandé devra :

1. Obtenir le diplôme d'études secondaires (DES) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
2. Satisfaire aux exigences du Service-Action, telles qu'elles ont été définies par la SÉBIQ et l'établissement et ce, à chaque année du PEI;
3. Réussir un projet personnel (5^e année du PEI) en conformité avec les exigences définies par l'IB et la SÉBIQ;
4. Avoir réussi les huit groupes de matières obligatoires de l'IB et l'interdisciplinaire;
5. Réussir les cours suivants :
 - ⇒ Langue maternelle (français) : le programme de langue maternelle de 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement exigés par la SÉBIQ à chaque année du PEI;
 - ⇒ Langue seconde (anglais) : le programme de langue seconde de 5^e secondaire et les contenus d'enrichissement exigés par la SÉBIQ à chaque année du PEI;
 - ⇒ Langue tierce (espagnol) : maîtriser les compétences terminales de la 2^e année du programme ministériel d'espagnol de 3 ans et respecter les 150 heures d'enseignement exigées par la SÉBIQ;
 - ⇒ Individus et sociétés : Monde contemporain de 5^e secondaire;
 - ⇒ Un cours de science de 5^e secondaire;
 - ⇒ Un cours de mathématique de 5^e secondaire.